

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **20**

Absents : **6**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **6**

Votants : **26**

- dont « pour » : **26**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le six décembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de **Mme JACQUES Elisabeth, Présidente**

PRESENTS :

Mmes **VAGINAY RICOURT** Sophie, **GARCIER** Clarisse (*quitte la séance avant le vote de la question n°5 en donnant pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), **BANCILLON BOË** Fabienne, **JACQUES** Elisabeth, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **OCCELLI** Chloé, **PIGNATEL** Agnès, **OKROGLIC** Dominique, **BARDIN** Régine et **REYNAUD** Sandra,
MM. **BOUGUYON** Yvan, **ORTUNO** Miguel, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*arrivé après la question n°1 et ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud pour le vote de la question n°1*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance avant le vote de la question n°19*), **FORTOUL** Jacques, **PELLOUX** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **TRON** Jean-Michel, **REYNAUD** Frédéric, **CAPEL** Denis et **GASTON** Arnaud.

EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence (*ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*), **MATTERA** Wendy (*ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra*), et **DONNEAUD** Chantal (*ayant donné pouvoir à Mme GARCIE-RICHAUD Hélène*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON BOË Fabienne*) et **ISOARD** Bernard (*ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel*).

SECRETARE DE SEANCE : Mme **BARDIN** Régine.

N° ordre : 18

Délibération n°2023/207

OBJET : SOUTIEN À LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE EN CIRCUIT COURT VALORISANT LES PRODUITS LOCAUX À DESTINATION DES TOURISTES OU DIT PAT-EV, À L'ÉCHELLE DE LA VALLÉE DE L'UBAYE.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a lancé le 2 novembre 2022 un appel à candidature piloté par le Commissariat du Massif des Alpes ;

CONSIDERANT que cet appel à candidature vise la coopération entre les collectivités porteuses d'un programme Espace Valléen et porteuses d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), partageant des enjeux sur le tourisme durable et l'approvisionnement local ;

CONSIDERANT que les trois collectivités qui ont un PAT sur le département des Alpes-de-Haute-Provence à savoir la commune de Jausiers, la Communauté de communes Alpes Provence Verdon et Provence Alpes Agglomération, se sont positionnées pour répondre conjointement à cet appel à candidatures ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes s'est engagée à la conduite du programme Espace Valléen « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » 2021-2027 ;

CONSIDERANT que la candidature de la Commune de Jausiers à l'appel à projets de l'ANCT permet de répondre à l'un des axes stratégiques de la stratégie de l'Espace Valléen « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ». La première étape permet d'identifier les circuits actuels, les besoins en matière d'approvisionnement local du secteur touristique et la requalification des outils existants. La seconde étape vise à soutenir l'émergence des projets jugés opportuns à la suite de ces études à travers leur mise en œuvre ;

CONSIDERANT que les territoires de montagne doivent s'engager sur une voie de diversification toutes saisons pour promouvoir le tourisme durable face au dérèglement climatique ; la structuration de circuits d'approvisionnement des produits locaux étant l'un des axes opérationnels de la transition écologique en zone de montagne intégré dans la stratégie de l'Espace Valléen « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, vice-présidente,

Après délibéré,

- **DECIDE** de soutenir politiquement et techniquement le projet mené par la commune de Jausiers, la Communauté de communes Alpes Provence Verdon et Provence Alpes Agglomération ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

